

ARRETE n° 23-554
Portant nomination de la Directrice de la Recherche Adjointe

Le Directeur de l'Université de Technologie de Troyes,

Vu le Code de l'éducation, et notamment l'article L. 715-3,

Vu les statuts et le règlement intérieur de l'établissement.

Vu l'arrêté de la Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche du 1^{er} juin 2022 portant nomination de Christophe COLLET en qualité de Directeur de l'UTT à compter du 1^{er} septembre 2022.

ARRETE

Article 1 :

Madame Caroline PRODHON - Professeure des Universités, est nommée Directrice de la Recherche Adjointe à compter du 1^{er} novembre 2023 jusqu'au 30 juin 2025, selon la lettre de mission jointe.

Article 2 :

Cette fonction relève du Titre III du Référentiel d'équivalence horaire.

Fait à Troyes, le 8 novembre 2023

Le 10 novembre 2023


Pr Christophe COLLET
Directeur de l'UTT


C. PRODHON

Original : Service des Affaires Juridiques
Copies : Intéressée
DRH
Diffusion générale : www.utt.fr